

Monsieur le Président, honorables ministres, distingués délégués et invités,

Nous avons longtemps attendu la journée d'aujourd'hui, mais cela en valait certainement la peine.

Nous saluons ici, à Marrakech, l'aboutissement d'une entreprise qui a nécessité un immense effort de créativité et de volonté politique de la part de tous les pays, grands et petits, qui ont participé à l'Uruguay Round. Nous avons contribué à instaurer un monde meilleur en améliorant le système commercial mondial. Nous avons libéralisé l'accès aux marchés pour la plupart des biens et services. Nous avons renforcé les règles internationales et nous allons maintenant les appliquer à un éventail encore plus étendu de nos échanges - en fait, à la grande majorité du commerce mondial.

Notre réussite commune apporte une réponse éloquente aux prophètes de malheur qui, hier encore, clamaient que le GATT était mort, que le système multilatéral était atteint de paralysie terminale. Plus important encore, notre succès vient confirmer les rédacteurs de la Déclaration de Punta del Este dans leur conviction que les nations sont capables de transcender leurs intérêts étroits pour créer un système d'échanges à la fois accessible et avantageux pour tous les partenaires commerciaux.

Le Canada est très fortement tributaire du commerce. Nous avons et aurons toujours à coeur de renforcer le système mondial des échanges. Le GATT a de tout temps constitué la pierre angulaire de notre politique commerciale. Notre appartenance à l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] n'y changera rien.

Au cours des huit dernières années, le Canada a pris une part active aux négociations de l'Uruguay Round. En décembre 1988, nous avons eu l'honneur d'accueillir à Montréal l'examen à mi-parcours. Depuis, les événements nous ont forcés à élargir le sens de l'expression «à mi-parcours», mais, pour avoir été plus longs à venir, les résultats n'en sont pas moins impressionnants.

L'Acte final libéralise le commerce au sens traditionnel du terme, puisqu'il abaisse les droits de douane et lève les barrières. En fait, nous avons dépassé l'objectif que nous nous étions fixé à Montréal et qui consistait à réduire d'un tiers les tarifs douaniers frappant les produits industriels.

L'Accord va cependant beaucoup plus loin. Il renforce les règles existantes. Il définit la notion de subvention, ce qui est une première pour un accord de commerce multilatéral. De plus, il établit les critères qui permettront d'exclure certaines subventions - visant le développement régional, la recherche-développement et la protection de l'environnement - de l'application de mesures compensatoires. Et il renforce les disciplines multilatérales touchant les subventions qui ont des effets négatifs sur les intérêts commerciaux d'autres pays. Il